PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Maire

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-338-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-M-338

RELATIF À LA COLLECTE, AU TRANSPORT ET À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 24 mai 2022, le conseil a adopté son règlement relatif à la collecte, au transport et à la gestion des matières résiduelles;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire y apporter des modifications;
CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;
EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :
1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. L'Annexe F de l'article 8 du chapitre 3 est remplacé par l'Annexe F jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le troisième alinéa de l'article 10 du chapitre 4 est remplacé par l'alinéa suivant :
« Le propriétaire d'une unité résidentielle ou d'un ICI desservie par conteneurs et par la collecte municipale doit se les procurer auprès de la Ville en nombre suffisant en fonction des volumes autorisés. Si un propriétaire ou un occupant souhaite remplacer les conteneurs <u>d'acier</u> fournis par la Ville et inclus dans le prix de la collecte par des conteneurs semi-enfouis, il devra <u>se procurer lui-même</u> , et à ses frais, des conteneurs <u>autorisés</u> . ».
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.
Frédéric Broué Président de la séance
Anny Després Greffière adjointe
Avis de motion : 2023-02-21 Dépôt projet de règlement : 2023-02-21 Adoption du règlement : Entrée en vigueur :
Conformément à l'article 53 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , présentation du règlement adopté faite par la greffière adjointe au maire aux fins d'approbation.
J'approuve ce règlement, ce Frédéric Broué

ANNEXE F

DEMANDE D'INTÉGRATION AU SERVICE DE COLLECTES MUNICIPALES POUR LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

AVIS

- > Toute demande est nulle et sans effet si l'aménagement, le lieu d'entreposage et les contenants ne sont pas conformes.
- > Toute demande incomplète et non signée est invalide et sera sans effet.
- > Lorsque la demande sera jugée valide, la collecte municipale débutera selon le calendrier de collecte de la Ville. Un avis d'intégration confirmant l'acceptabilité de la demande et la date de la première collecte sera transmis au requérant et à la RITL.

<u>1)</u>	IDENTIFICATION	ON DU REQUÉR	<u>ANT</u>				
Adre: Ville : Couri	érant* :sse : riel :requérant n'est p			Local :	a demande ** :		
	☐ Mandataire	2		□ Locataire	☐ Gestionn	aire	
conse	e propriétaire est eil d'administrati ndre une procure	on	-	oindre une copie confo	orme de la résolution d □	lu	
2)	COLLECTE(S) I	DEMANDÉE(S) :		W. W.			
	□ Résidus ult	imes	□ Matiè	res recy <mark>c</mark> lables	☐ Matières organiqu	ıes	
<u>3)</u>	IDENTIFICATIO	ON DU OU DES	EMPLAC	<u>EMENTS</u>			
	Numéros civiqu Numéro lot ou _I Rue ou Allée :			OU			
<u>4)</u>	DOCUMENTS I	ET RENSEIGNEN	MENTS R	EQUIS			
	a) Nombre d'IC	<u>l</u> :					
	b) Nom du ou c	les ICI :					
	c) Date de débu	ut de collecte so	<u>uhaitée :</u>	-			
	Prévoir un mini	mum de 3 sema	ines de c	lélai après l'envoi du p	présent formulaire.		
	d) Type de colle	<u>ecte</u>					
		r bacs r conteneur(s)* xte (bacs et con	teneurs)³	*			
	*Joindre au formulaire la fiche technique ou autre document présentant les spécifications du ou des conteneurs						
	e) Capacités de	es contenants :					
		Matières recyc	ables	Matières organiques	Résidus ultimes		
Non	nbre de bacs						
	nbre de teneurs						

Volume des		
contenants (bacs		
et conteneurs)		
Type de		
conteneurs		
(régulier ou semi-		
enfouis)		

f) Fréquence des collectes en bacs ou conteneurs

Le prix pour les conteneurs est en fonction du nombre de verges de déchets. Les conteneurs de recyclage et de compost (au besoin) sont inclus dans le prix avec le format dont vous avez besoin.

Indiquez ci-dessous le format et la quantité désirée :

FORMAT	QTÉ
Bac 360 L déchets (18 collectes) voir règlement de tarification	
2 verges déchets (36 collectes) voir règlement de tarification	
2 verges déchets (52 collectes) voir règlement de tarification	
4 verges déchets (36 collectes) voir règlement de tarification	
4 verges déchets (52 collectes) voir règlement de tarification	
6 verges déchets (36 collectes) voir règlement de tarification	
6 verges déchets (52 collectes) voir règlement de tarification	
8 verges déchets (36 collectes) voir règlement de tarification	
8 verges déchets (52 collectes) voir règlement de tarification	

Advenant que le besoin en conteneur soit en recyclage et/ou matières organiques seulement, le tarif est le tarif minimum.

l	FORMAT	QTÉ
	Recyclage et/ou matières organiques seulement (format selon le besoin)	

FRÉQUENCE DES COLLECTES EN CONTENEURS

TYPE DE COLLECTE	NOMBRE DE COLLECTES	FRÉQUENCE
Déchets	36 collectes	À toutes les semaines de mai à octobre et aux deux semaines de novembre à avril
Matières organique	36 collectes	À toutes les semaines de mai à octobre et aux deux semaines de novembre à avril.
Recyclage	52 collectes	À toutes les semaines

g) Information sur l'aménagement et le lieu d'entreposage :

Joindre au formulaire les documents suivants :

1º Installation des conteneurs, si applicable :									
>	Plan	à	l'échelle	permettant	de	localiser	l'emplacement	des	conteneu
	_								

	Certificat	d'autorisation	pour l'insta	llation de	s conteneurs	s émis p	ar le	Service
de l	'urbanisme	(numéro du cer	tificat		_)			

20	Aménaaement				/			'
/ /	Amendaemeni	exterieur	aes	contenants	inacs	ou (contene	urs

	Plan	à	l'échelle	du	bâtiment	accessoire,	de	l'enclos	ou	de
ľamé	naaen	nent	pavsagei	r où I	es contenai	nts seront ent	repo	sés		

Photos	des	aménac	ements	existants

5) SIGNATURE							
Signature du requérant	Date						
Réservé à l'administration municipale							
Réception de tous les documents requis							
Conformité de l'aménagement, de lieu d'entrep	oosage et des contenants						
Avis donné au requérant et à l'entrepreneur : le	e						
Transmission au Service des finances							
Fonctionnaire désigné :	Date :						